

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2016

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 9 août 2016 à la Salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville, à compter de 19h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

| Poste | Nom | Présence |
|-----------------|--------------------|--------------------|
| Maire | Bernard Vanasse | Présent |
| District 01 | Vacant | Vacance |
| District 02 | Nicole Couture | Présente |
| District 03 | Karl Tremblay | Présent |
| District 04 | François Rodrigue | Présent |
| District 05 | René Jubinville | Présent |
| District 06 | Réjean Mégré | Absent |
| Total: 7 | Présence: 5 | Vacance : 1 |
| | | Absence: 1 |

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Nancy Marcoux, agit comme secrétaire.

Trois (3) personnes sont présentes dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

1. Ouverture de la séance
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
 - 4.1 Séance spéciale du 5 juillet 2016
 - 4.2 Séance ordinaire du 12 juillet 2016
5. Trésorerie
 - 5.1 Approbation des comptes
 - 5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports
 - 5.3 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes
 - 5.3.1 Dépôt de la liste des contribuables en défaut
 - 5.3.2 Autorisation au secrétaire-trésorier
6. Rapports des comités
 - 6.1 Dépôt du compte rendu du comité de Sécurité publique du 28 juillet 2016
7. Rapport des activités des membres du conseil
8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
 - 8.1 Abrogation de la résolution 052-2016-03-08
 - 8.2 Acquisition d'un poste de commandement de type « valise »
 - 8.3 Implantation d'un logiciel de prévention – projet-pilote
 - 8.4 Politique de prêt ou location d'équipements du Service sécurité incendie



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2016



No de résolution
ou annotation

9. Hygiène du milieu
 - 9.1 Dépôt et approbation du rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2015
 - 9.2 Autorisation de signature du contrat d'entretien de systèmes d'épuration des eaux usées avec technologies Bionest inc.
10. Travaux publics
11. Loisirs, culture et communautaire
12. Environnement, urbanisme et développement
 - 12.1 Achat de luminaires
 - 12.2 Mise à niveau de l'installation électrique au chalet du Récré-O-Parc
13. Administration
 - 13.1 Demande de révision de la quote-part « Plans et règlements »
 - 13.2 Prix de participation à un sondage – budget
 - 13.3 Formation pré-congrès « Gestion financière municipale » - entérinement de la dépense
 - 13.4 Fondation du CSSS de la MRC de Coaticook – campagne de financement
 - 13.5 Festin des Grâces
 - 13.6 Souper d'ouverture de l'Expo Vallée de la Coaticook 2016
14. Ressources humaines
 - 14.1 Mandat pour la rédaction de contrat du directeur général
 - 14.2 Modification au Recueil de gestion des ressources humaines – ajout d'un niveau à l'échelle salariale actuelle
 - 14.3 Embauche d'une responsable de la Bibliothèque municipale
 - 14.4 Embauche d'une animatrice et préposée au comptoir de prêt de la bibliothèque
15. Règlements
 - 15.1 Avis de motion – Projet de règlement modifiant le règlement no 2012-118 créant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Compton
 - 15.2 Avis de motion – Projet de règlement modifiant le règlement no 2013-127 visant à doter les élus municipaux d'un code d'éthique et de déontologie
 - 15.3 Adoption du Règlement numéro 2010-104-4.16 modifiant le règlement 2010-104 et ses amendements concernant la régie interne du conseil
 - 15.4 Adoption de la résolution 184-2016-06-14 autorisant un PPCMOI en vertu du règlement 2004-51 amendé par le règlement 2004-51-1.16 concernant le 6288 route Louis-S.-St-Laurent – Lot 3 432 458
16. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 5 août 2016
17. Parole aux conseillers
18. PÉRIODE DE QUESTIONS
19. Levée de la séance

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2016



No de résolution
ou annotation

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Bernard Vanasse préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à la suite d'une minute de silence.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande un suivi quant aux résultats des échantillons d'eau recueillis dans la rivière Coaticook.

Un autre poursuit en demandant si ces résultats seront publics.

Une citoyenne souhaite des précisions quant au site situé au 6288 route Louis S. St-Laurent.

3. Adoption de l'ordre du jour

214-2016-08-09

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU

a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil avec l'ajout du point suivant :

- 16.1 Mandat – Ressource d'accompagnement aux fins d'un processus d'embauche au poste de directeur du Service de sécurité incendie
- 16.2 Rue Armand – Certificat de réception définitive des ouvrages et transfert à la municipalité

b. de garder ouvert l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité

4. Procès-verbal(aux) antérieurs

4.1 Séance spéciale du 5 juillet 2016

215-2016-08-09

Chaque membre du conseil ayant reçu le 29 juillet 2016 copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 5 juillet 2016 et déclarant en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 5 juillet 2016 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Séance ordinaire du 12 juillet 2016

216-2016-08-09

Chaque membre du conseil ayant reçu le 29 juillet 2016 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 juillet 2016 et déclarant en avoir pris connaissance,

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2016



No de résolution
ou annotation

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 juillet 2016 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

5. Trésorerie

5.1 Approbation des comptes

217-2016-08-09

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des chèques émis à compter du 1^{er} juillet 2016 jointe à la présente.

Annexe 1

En date du 28 juillet 2016, des paiements ont été émis pour un total de :

298 604.72\$

Annexe 2

| | |
|--|-----------------|
| Salaires payés du 1 ^{er} au 28 juillet 2016 | 87 395.90\$ |
| Dépenses remboursées aux employés | <u>963.47\$</u> |

| | |
|---|-------------|
| Salaires et cotisations employeur payés | 86 432.43\$ |
|---|-------------|

Adoptée à l'unanimité

5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation sont déposés en copies aux membres du conseil dont ceux de:

- Nancy Marcoux, directrice générale par intérim
- Eric Brus, contremaître des travaux publics
- Alain Beaulieu, responsable urbanisme et réseaux
- Michel Richer, Directeur intérimaire du SSI

5.3 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

5.3.1 Dépôt de la liste des contribuables en défaut

218-2016-08-09

Considérant que conformément à l'article 1022 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le secrétaire-trésorier doit préparer, au cours du mois de juillet, un état des personnes endettées pour taxes impayées, ce qui comprend les droits de mutations immobilières dus à la municipalité ;

Considérant que cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2016



No de résolution
ou annotation

- a. d'approuver la liste des taxes dues soumise au conseil par le secrétaire-trésorier ;
- b. d'autoriser le secrétaire-trésorier à exclure de cette vente à l'enchère l'immeuble à propos duquel toutes taxes dues au 30 juin 2016 auront été payées avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles;
- c. d'autoriser le secrétaire-trésorier à exclure de cette vente à l'enchère, l'immeuble pour lequel toutes taxes dues au 30 juin 2016 auront été payées, et pour lequel une entente de paiement pour les taxes dues aura été conclue avec le secrétaire-trésorier ou son remplaçant, avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles;
- d. d'autoriser le secrétaire-trésorier à exclure de cette vente à l'enchère les immeubles pour lesquels toutes les taxes 2015 dues au 30 juin 2016 ne totalisent pas 200 \$ afin de permettre aux officiers de trouver des solutions autres, si possible, au règlement de ces dossiers, attendu que ces immeubles pourront être réintroduits à la liste l'an prochain si aucune autre solution n'a été trouvée pour régler ces cas.

Adoptée à l'unanimité

cc : M.R.C. de Coaticook
Trésorerie
Dossier

5.3.2 Autorisation au secrétaire-trésorier

219-2016-08-09

Considérant que conformément à l'article 1038 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), la municipalité peut enchérir et acquérir les immeubles situés sur son territoire qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires ;

Considérant que conformément à l'article 1039 de ce même code, la municipalité fait inscrire, en son nom, ces immeubles ainsi achetés sur les rôles d'évaluation et de perception et sur les rôles de répartition spéciale et les impose comme tout autre immeuble sujet aux taxes ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le secrétaire-trésorier, son représentant ou le maire à offrir, au nom de la municipalité de Compton, le montant des taxes dues, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et, le cas échéant, aux taxes scolaires sur les immeubles faisant l'objet de la vente à l'enchère pour défaut de paiement des taxes qui se tiendra le jeudi 10 novembre 2016 ;
- b. d'autoriser le secrétaire-trésorier à signer, au nom de la municipalité de Compton, à propos de la vente à l'enchère des immeubles pour défaut de paiement de taxes, tout acte d'adjudication à la municipalité des immeubles

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2016



No de résolution
ou annotation

adjudés à cette dernière et, le cas échéant, tout acte de retrait fait en faveur de la municipalité ou d'un adjudé ;

- c. d'autoriser l'inscription, immédiatement après la vente à l'enchère pour défaut de paiement de taxes, sur les rôles d'évaluation et de perception et, le cas échéant, sur les rôles de répartition spéciale, des immeubles qui auront été adjudés à cette dernière lors de cette vente ;
- d. d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire, le cas échéant, la vérification des titres de propriété de certains immeubles à être vendus pour taxes impayées au 30 juin 2016 et ce, sujet à la vente à l'enchère.

Adoptée à l'unanimité

cc : M.R.C. de Coaticook
Trésorerie
Dossier

6. Rapports des comités

6.1 Dépôt du compte rendu du comité de Sécurité publique du 28 juillet 2016

Le compte rendu de la rencontre du comité de Sécurité publique tenue le 28 juillet 2016 est déposé.

7. Rapport des activités des membres du conseil

Monsieur le maire et les membres du conseil font état des rencontres auxquelles ils ont participé.

8. Sécurité publique - protection contre les incendies

8.1 Abrogation de la résolution 052-2016-03-08

220-2016-08-09

Considérant que la résolution 052 du 8 mars 2016 autorisait la signature d'un contrat de licence et d'utilisation de logiciel avec ICO Technologies inc.;

Considérant la faible probabilité de l'utilisation du poste de commandement électronique à court terme;

Considérant les frais annuels à déboursier pour la licence d'utilisation et le service de support;

Considérant la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU

- a. de suspendre le renouvellement de la licence pour une période indéterminée;
- b. qu'en conséquence, la résolution 052-2016-03-08 soit abrogée par la présente.

Adoptée à l'unanimité

cc : ICO Technologies inc.
Directeur SSI

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2016

Trésorerie
Dossier

8.2 Acquisition d'un poste de commandement de type « valise »

221-2016-08-09

Considérant l'importance de maintenir un niveau d'entraînement adéquat et assidu en matière de gestion d'intervention pour les officiers du Service de sécurité incendie;

Considérant qu'une table de poste de commandement de type « valise » est un outil efficace de gestion d'intervention selon la réalité et les besoins de l'organisation;

Considérant la recommandation du Directeur du service de sécurité incendie;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat d'un poste de commandement de type « valise » ainsi que ses accessoires chez CMP Mayer inc. pour un montant approximatif de 550\$ plus les taxes applicables;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « Sécurité incendie ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Directeur SSI
Trésorerie
Dossier

8.3 Implantation d'un logiciel de prévention – projet-pilote

222-2016-08-09

Considérant les problématiques rencontrées avec les logiciels de gestion de la prévention incendie au cours des dernières années et du temps ressource en résultant;

Considérant que le projet-pilote proposé par la MRC de Coaticook en partenariat avec le Centre d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) pourrait permettre de concevoir un nouveau logiciel de prévention mieux adapté aux besoins des SSI de Coaticook, Compton et Waterville;

Considérant l'expertise et l'historique de collaboration positif avec CAUCA depuis plusieurs années;

Considérant que pour la poursuite du projet, lequel s'échelonne sur 12 mois, la MRC de Coaticook demande l'appui de chacune des parties afin d'en assurer la viabilité;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU



MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2016



No de résolution
ou annotation

- a. que la municipalité de Compton appuie les démarches de la MRC de Coaticook visant à développer un logiciel de prévention avec l'entreprise CAUCA;
- b. que la municipalité de Compton autorise les représentants de son service incendie à participer aux travaux de développement dudit logiciel; et ce, tout en s'assurant que des évaluations périodiques du logiciel aient lieu afin de garantir que l'outil final réponde aux besoins de l'organisation.

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook
SSI
Trésorerie
Dossier

8.4 Politique de prêt ou location d'équipements du Service sécurité incendie

223-2016-08-09

Considérant qu'il y a lieu d'établir des règles et modalités afin d'identifier les pièces d'équipements du Service qui peuvent être prêtées ou louées;

Considérant la recommandation du Directeur par intérim du Service de sécurité incendie;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'application des règles décrites au document intitulé « *Prêt ou Location d'équipements* » tel que présenté et faisant partie intégrante de la présente;
- b. que tout ajout d'équipements et frais applicables fasse l'objet de modification par résolution.

Adoptée à l'unanimité

cc : SSI
Trésorerie
Dossier

9. Hygiène du milieu

9.1 Dépôt et approbation du rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2015

224-2016-08-09

Considérant que M. Alain Beaulieu, responsable des infrastructures d'aqueduc et d'égout, a présenté au conseil municipal de Compton le 2 août 2016 le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2015;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2015;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2016



No de résolution
ou annotation

IL EST RÉSOLU d'accepter le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité

cc : Urbanisme et Réseaux
Dossier

9.2 Autorisation de signature du contrat d'entretien de systèmes d'épuration des eaux usées avec technologies Bionest inc.

225-2016-08-09

Considérant l'installation projetée d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée sur la propriété du lot 2 670 023;

Considérant que la municipalité doit se conformer au règlement 2015-137 fixant les modalités de la prise en charge par la municipalité de Compton de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée;

Considérant que la municipalité doit signer un contrat d'entretien avec le fournisseur du système;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

IL EST RÉSOLU d'autoriser la directrice générale par intérim ou son remplaçant à signer pour et au nom de la municipalité le contrat d'entretien de systèmes d'épuration des eaux usées avec Technologies Bionest inc.

Adoptée à l'unanimité

cc : Technologies Bionest inc.
Urbanisme et réseaux
Trésorerie
Dossier

10. Travaux publics

11. Loisirs, culture et communautaire

12. Environnement, urbanisme et développement

12.1 Achat de luminaires

226-2016-08-09

Considérant qu'il y a lieu d'installer de nouveaux luminaires afin d'assurer une meilleure visibilité et la sécurité sur certains chemins ou rues;

Considérant l'offre de service soumise par Les installations électriques J.M. Martineau inc. ainsi que la recommandation du responsable du service d'urbanisme;

Considérant que l'achat de ces luminaires est prévu au budget des immobilisations 2016;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2016



No de résolution
ou annotation

- a. d'autoriser l'achat de 7 nouveaux luminaires au LEDS ainsi que les accessoires tel que décrit à la soumission du 13 juillet dernier des Installations électriques J.M. Martineau inc., aux endroits suivants :
- Un près du 6645 route Louis-S.-St-Laurent
 - Un sur le chemin Beaudoin face à la rue Armand et aux 2 poteaux sur la rue Armand
 - Un sur le chemin Lamontagne à l'intersection de la route 208 Est
 - Un à l'intersection des chemins Brown et Hyatt's Mills
 - Un à l'intersection de la rue Carmen et Louis-S.-St-Laurent
- b. d'autoriser M. Alain Beaulieu, responsable du service d'Urbanisme à présenter et signer la demande à Hydro-Québec pour l'installation et le raccordement de 7 nouveaux luminaires;
- c. d'autoriser la relocalisation du luminaire de la rue du Parc face à la rue du Vieux-Pommier à l'intersection de la rue du Vieux-Pommier;
- d. que les deniers requis, soit un montant de 5 200\$ plus taxes pour l'achat des luminaires ainsi qu'un montant de 1 300\$ plus taxes pour le raccordement des nouveaux luminaires ainsi que celui mentionné au point c. de la présente soient puisés au budget *Immobilisations* 2016.

Adoptée à l'unanimité

cc : Installations électriques J.M. Martineau inc.
Hydro-Québec
Urbanisme et réseaux
Trésorerie
Dossier

12.2 Mise à niveau de l'installation électrique au chalet du Récré-O-Parc

227-2016-08-09

Considérant les installations futures prévues au projet d'aménagement du Récré-O-Parc;

Considérant que la capacité de l'entrée électrique ne sera pas suffisante pour combler les besoins requis par les usages prévus;

Considérant la demande de prix auprès de deux fournisseurs;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

IL EST RÉSOLU

- a. de mandater le plus bas soumissionnaire, Les installations électriques J.M. Martineau inc. au montant de 1 888\$ plus taxes pour l'achat et l'installation de panneaux électriques ainsi que les travaux nécessaires tels que décrits à la soumission datée du 18 juillet 2016;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Parcs et terrains de jeux* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : JM Martineau inc.
Urbanisme et réseaux

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2016

Trésorerie
Dossier



No de résolution
ou annotation

13. Administration

**13.1 Demande de révision de la quote-part « Plans et règlements »
228-2016-08-09**

Considérant que l'actuelle quote-part facturée à la municipalité de Compton est basée sur un montant fixe de 500\$ par municipalité participante et une répartition en fonction de la richesse foncière;

Considérant que la municipalité de Compton emploie déjà une ressource professionnelle pour la réalisation de tâches similaires;

Considérant la très faible utilisation de la ressource de la MRC comparativement à la quote-part payée par la municipalité de Compton;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU de demander à la MRC de Coaticook qu'elle réévalue les critères de répartition de la quote-part « Plans et règlement » afin de s'assurer d'une meilleure équité entre l'utilisation du service et les montants défrayés par chacune des municipalités participant à cette quote-part.

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook
Trésorerie
Dossier

13.2 Prix de participation à un sondage – budget

229-2016-08-09

Considérant les travaux de reconduction du plan de développement 2016;

Considérant qu'un sondage en ligne a été formulé pour obtenir l'opinion de la population;

Considérant que le Conseil souhaite remettre deux prix de participation au sondage afin d'inciter le plus grand nombre de participants à prendre part au sondage;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser un budget total de 500\$ réparti en deux prix, dont un de 350\$ et un autre de 150\$ sous forme de certificats cadeaux dans des entreprises de la municipalité;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Industries et commerces* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

**13.3 Formation pré-congrès « Gestion financière municipale » -
entérinement de la dépense**

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2016



No de résolution
ou annotation

230-2016-08-09

Considérant que le maire souhaite participer à une formation pré-congrès « *Gestion financière municipale* » laquelle se tient le 28 septembre 2016 immédiatement avant le congrès de la FQM;

Considérant que le délai de l'inscription était antérieure à la présente séance;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU

- a. d'entériner l'autorisation de la participation du maire à la formation « *Gestion financière municipale* » organisée par la FQM le 28 septembre 2016;
- b. que les deniers requis, soit les coûts d'inscription de 265\$ plus taxes ainsi que les autres frais pour la participation du maire, soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Conseil* »

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

13.4 Fondation du CSSS de la MRC de Coaticook – campagne de financement

231-2016-08-09

Considérant la campagne de financement annuelle 2016 du CSSS de la MRC de Coaticook;

Considérant que cette organisation contribue à offrir des services de proximité aux citoyens et citoyennes de la région;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller René Jubinville**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser une contribution d'un montant de 50\$ à la Fondation du CSSS de la MRC de Coaticook;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Autres – administration générale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

13.5 Festin des Grâces

232-2016-08-09

Considérant la tenue du Festin des Grâces des Comptonales le dimanche 2 octobre prochain;

Considérant que la municipalité supporte la tenue de cette importante activité qui se déroule dans le cadre des Comptonales;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2016



No de résolution
ou annotation

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat par la municipalité de 2 tables de 8 personnes chacune pour le Festin des Grâces du dimanche 2 octobre 2016;
- b. que la dépense de la municipalité soit de 720,00\$ plus les taxes applicables pour une table de huit personnes et un coût de 360,00\$ plus les taxes applicables pour l'autre table compte tenu des 4 billets offerts gracieusement à la municipalité à titre de commanditaire majeur de l'événement;
- c. les conjoints des membres du conseil ainsi que ceux des officiers municipaux invités assument les coûts de leur participation au montant de 70,87\$ par invité;
- d. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *conseil* » et des services concernés.

Adoptée à l'unanimité

cc : Les Comptonales
Trésorerie

13.6 Souper d'ouverture de l'Expo Vallée de la Coaticook 2016

233-2016-08-09

Considérant la tenue de l'Exposition Vallée de la Coaticook 2016 du 4 au 7 août et le souper d'ouverture le 4 août;

Considérant que la date butoir d'inscription et celle de la tenue de l'événement étaient antérieures à la présente séance;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU

- a. d'entériner la dépense de 150\$ pour l'achat de 3 billets dont un sera refacturé pour le remboursement de la participation d'une conjointe;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Conseil* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

14. Ressources humaines

14.1 Mandat pour la rédaction de contrat du directeur général

234-2016-08-09

Considérant qu'à l'issue du processus de recrutement au poste de direction générale il y a lieu d'établir les différentes conditions de travail par la rédaction d'un contrat entre la municipalité et le futur titulaire du poste;

Considérant l'offre de service de Brûlotte et associés datée du 2 août 2016 pour la rédaction du contrat du directeur général;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2016



No de résolution
ou annotation

Considérant la recommandation du comité administratif;

Considérant que le mandat de rédaction du contrat a été confié antérieurement à la présente séance dans le but de ne pas retarder le processus;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

- a. d'entériner l'autorisation de mandater la firme conseil Brûlotte et associés pour la rédaction du contrat du directeur général de la municipalité de Compton au coût de 950\$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Gestion du personnel* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Brûlotte et associés
Trésorerie
Dossier

**14.2 Modification au Recueil de gestion des ressources humaines –
ajout d'un niveau à l'échelle salariale actuelle**

235-2016-08-09

Considérant la restructuration de la bibliothèque municipale laquelle prévoit un réaménagement dans les services offerts aux citoyens de la municipalité;

Considérant la création d'un poste d'animation et de préposée au comptoir de prêt à la bibliothèque;

Considérant que l'échelle salariale actuelle ne prévoit pas de niveau spécifique à ce poste;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU de modifier le Recueil de gestion des ressources humaines afin de prévoir l'intégration d'un niveau à l'échelle salariale actuelle pour tenir compte de la création du nouveau poste d'animation et de préposée au comptoir de prêt à la bibliothèque tel que décrit en annexe de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie
Dossier (2)

14.3 Embauche d'une responsable de la Bibliothèque municipale

236-2016-08-09

Considérant la restructuration de la bibliothèque municipale laquelle prévoit un réaménagement dans les services offerts aux citoyens de la municipalité, ce qui implique une réorganisation importante des tâches liées à ce poste;

Considérant que madame Patricia Langevin ne souhaitait pas occuper ce nouveau poste avec les responsabilités qui lui sont conférées;



No de résolution
ou annotation

Considérant qu'il a été nécessaire de procéder à un appel de candidatures

Considérant l'analyse des candidatures reçues;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

- a. que conditionnellement à ce que les résultats du rapport de vérification « secteur vulnérable » se révèle conforme aux exigences de l'emploi, le Conseil autorise l'embauche de madame Marie-Josée Rodrigue au poste de responsable de la Bibliothèque à temps partiel à l'essai pour une période de 6 mois à raison d'un nombre approximatif de 30h/mois auxquelles pourraient s'ajouter différents projets au taux horaire de l'échelon 3 du niveau 2 b de l'échelle salariale à compter de la présente;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Bibliothèque*».

Adoptée à l'unanimité

cc : CRSBPE
Mme Marie-Josée Rodrigue
Trésorerie
Dossier (2)

14.4 Embauche d'une animatrice et préposée au comptoir de prêt de la bibliothèque

237-2016-08-09

Considérant la restructuration de la bibliothèque municipale laquelle prévoit un réaménagement dans les services offerts aux citoyens de la municipalité;

Considérant l'appel de candidatures publié et l'analyse de celles reçues;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU

- a. que conditionnellement à ce que les résultats du rapport de vérification « secteur vulnérable » se révèle conforme aux exigences de l'emploi, le Conseil autorise l'embauche de Jordane Masson au poste d'animatrice et préposée au comptoir de prêt de la Bibliothèque à temps partiel à l'essai pour une période de 6 mois à raison d'un nombre approximatif de 20h/mois auxquelles pourraient s'ajouter différents projets au taux horaire de l'échelon 1 du niveau 2 a de l'échelle salariale à compter de la présente;
- b. que le taux horaire applicable aux différents projets soit celui prévu à l'échelon 2 du niveau 2 a de l'échelle salariale;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service « *Bibliothèque*».

Adoptée à l'unanimité

cc : CRSBPE
Mme Jordane Masson
Trésorerie
Dossier (2)



No de résolution
ou annotation

15. Règlements

15.1 Avis de motion – Projet de règlement modifiant le règlement no 2012-118 créant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Compton

238-2016-08-09

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Rodrigue qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement no 2012-118 créant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Compton.

Monsieur le conseiller François Rodrigue résume en quoi consiste la modification faisant l'objet du règlement.

15.2 Avis de motion – Projet de règlement modifiant le règlement no 2013-127 visant à doter les élus municipaux d'un code d'éthique et de déontologie

239-2016-08-09

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Rodrigue qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement no 2013-127 visant à doter les élus municipaux d'un code d'éthique et de déontologie.

Monsieur le conseiller François Rodrigue résume en quoi consiste la modification faisant l'objet du règlement.

15.3 Adoption du Règlement numéro 2010-104-4.16 modifiant le règlement 2010-104 et ses amendements concernant la régie interne du conseil

240-2016-08-09

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 12 juillet 2016 et qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

Considérant que des copies du présent règlement ont été rendues disponibles à l'assistance au début de la présente séance;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU d'adopter le règlement no 2010-104-4.16 modifiant le règlement 2010-104 et ses amendements concernant la régie interne du conseil.

Adoptée à





No de résolution
ou annotation

**Règlement numéro 2010-104-4.16 modifiant
le règlement 2010-104 et ses amendements
concernant la régie interne du conseil**

Considérant que le conseil a adopté un règlement décrétant des règles de régie interne du conseil;

Considérant que le conseil désire adopter un règlement pour ajouter un comité à la liste des comités pour lesquels les élus ont droit à une rémunération additionnelle telle qu'établie au règlement sur le « traitement des élus »;

Considérant qu'un avis de motion a été régulièrement donné le 12 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Le conseil de la municipalité de Compton décrète ce qui suit :

Article 1 Ajout d'un comité

L'article 7.2 du règlement 2010-104 est modifié par l'ajout d'un comité et se lira comme suit à compter de sa mise en vigueur :

Article 7.2 Rémunération

La liste de comités pour lesquels les élus sont rémunérés en fonction du règlement sur le « Traitement des élus » est celle qui apparaît ci-après :

Les élus présents à une réunion officielle d'un des comités suivants ont droit à une rémunération additionnelle telle qu'établie au règlement sur le « Traitement des élus »

- Comité de travail ou plénier
- Comité administratif
- Comité Culture et patrimoine
- Comité Loisir
- Comité sur la Sécurité publique
- Comité consultatif d'Urbanisme
- Comité des citoyens sur l'environnement
- Comité de Développement Local
- Comité Famille – MADA
- **Comité Travaux publics**
- Tout comité ayant à traiter et/ou appliquer une politique municipale
- Tout comité « Ad Hoc » nommé par le conseil qui aura comme mandat d'examiner et d'étudier en première ligne tous les aspects reliés à un projet déterminé

Sont définies comme officielles les réunions dûment convoquées pour lesquelles un ordre du jour est préparé et adressé aux membres et pour lesquelles un procès-verbal ou compte-rendu est rédigé et signé par le président du comité et un officier municipal.

Article 2 Maintien des autres dispositions

Toutes les dispositions du règlement 2010-104 non modifiées par le présent règlement demeurent en vigueur.

Article 3 Entrée en vigueur

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2016



No de résolution
ou annotation

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

Bernard Vanasse
Maire

Nancy Marcoux
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

15.4 Adoption de la résolution 184-2016-06-14 autorisant un PPCMOI en vertu du règlement 2004-51 amendé par le règlement 2004-51-1.16 concernant le 6288 route Louis-S.-St-Laurent – Lot 3 432 458

241-2016-08-09

Considérant qu'un avis de motion de la résolution a été donné lors de la séance du conseil du 14 juin 2016;

Considérant que le premier projet de résolution no 184-2016-06-14 a été adopté lors de la séance du 14 juin 2016;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement a été tenue le 30 juin 2016 à 19h00;

Considérant qu'une copie de la résolution a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle la présente résolution doit être adoptée et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

Considérant qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue à l'égard du second projet;

Considérant que des copies de la résolution ont été mises à la disposition de l'assistance;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU que soit adoptée la résolution no 184-2016-06-14 intitulée «*Résolution autorisant un PPCMOI en vertu du règlement 2004-51 amendé par le règlement 2004-51-1.16 concernant le 6288 route Louis-S.-St-Laurent – lot 3 432 458*»

Adoptée à l'unanimité

Résolution autorisant un PPCMOI en vertu du règlement 2004-51 amendé par le règlement 2004-51-1.16 concernant le 6288 route Louis-S.-St-Laurent – lot 3 432 458

184-2016-06-14

Considérant qu'une demande d'autorisation d'un projet particulier pour déroger aux règlements d'urbanisme applicables a été déposée le 6 juin 2016, que le coût exigible a été payé et qu'elle concerne un projet admissible;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2016



No de résolution
ou annotation

Considérant que le projet se situe à l'intérieur de la zone AR-5 au plan de zonage en vigueur ;

Considérant que le règlement PPCMOI 2004-51 modifié par le règlement 2004-51-1.16 est en vigueur;

Considérant que le lot 3 432 458 cadastre de Québec où se situe le projet est admissible en vertu de l'article 1.3 du règlement 2004-51 modifié par le règlement 2004-51-1.16;

Considérant que le projet déposé, en date du 6 juin 2016, est conforme aux types de projets admissibles en vertu de l'article 3.5 du règlement 2004-51 modifié par le règlement 2004-51-1.16;

Considérant que le contenu supplémentaire requis pour un projet sur le lot 3 432 458 du cadastre de Québec, en vertu des articles 3.7 et 3.7.1 du règlement 2004-51 modifié par le règlement 2004-51-1.16, est conforme aux attentes;

Considérant que les conditions particulières pour le lot 3 432 458 du cadastre de Québec, en vertu de l'article 4.1.1 du règlement 2004-51 modifié par le règlement 2004-51-1.16, sont respectées;

Considérant que l'aspect extérieur du bâtiment ne sera pas modifié;

Considérant que le projet concerne seulement l'ajout d'usages admissibles à l'intérieur du bâtiment;

Considérant le rapport d'analyse du service d'urbanisme;

Considérant l'analyse par les membres du comité consultatif d'urbanisme basée sur les critères d'évaluation décrits aux articles 4.2 et 4.2.1 du règlement 2004-51 modifié par le règlement 2004-51-1.16, lesquels critères sont respectés;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller René Jubinville
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay

IL EST RÉSOLU d'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 2004-51 modifié par le règlement 2004-51-1.16, une demande d'autorisation d'un projet particulier sur le lot 3 432 458 comportant les éléments suivants :

- a. d'accepter les usages et activités tels que prévus dans la demande du 6 juin 2016 sur le site de l'ancienne école des Arbrisseaux, lot 3 432 458 du cadastre du Québec soit utiliser le bâtiment à des fins de :
- salle de coupe de viande, charcuterie, fumoir et salaison;
 - transformation de fruits et légumes;
 - préparation de plats prêts à manger incluant rôtisserie;
 - centre de transformation de crème alcoolisée au sirop d'érable, fraise, framboise, cassis, etc. avec alambic;
 - fromagerie au lait cru et yogourt, etc.;
 - pâtisserie et boulangerie;
 - transformation de produits agroalimentaires de tout genre;
 - vente au détail et en gros de produits agroalimentaires;
 - formation générale ou formation en milieu de travail;
 - hébergement de courte durée travailleur agricole ou en agrotourisme;
 - plantation maraîchère en sol ou en serre ou champignonnière;
 - repas de cabane à sucre et salle à manger;
 - activités et divertissements – location de salle à dîner;
 - piscine.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2016



No de résolution
ou annotation

b. l'émission du certificat d'autorisation par le service d'urbanisme de la municipalité de Compton à l'égard des usages ci-haut décrits sera conditionnelle à l'obtention préalable des autorisations du MDDELCC en ce qui a trait au traitement des eaux usées et à l'utilisation de l'eau potable du puits;

c. *que l'immeuble visé ne soit pas considéré comme un immeuble protégé, tel que défini à l'annexe 1 du règlement de zonage 2002-35*

cc : MRC de Coaticook

16. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 5 août 2016

16.1 Mandat – Ressource d'accompagnement aux fins d'un processus d'embauche au poste de directeur du Service de sécurité incendie

242-2016-08-09

Considérant le processus d'embauche dans le but de combler le poste de directeur du Service de sécurité incendie;

Considérant qu'il y a lieu d'évaluer les capacités techniques et administratives liées à ce poste et ce de manière impartiale;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU

- a. de mandater l'École nationale des pompiers du Québec pour accompagner le comité de sélection dans le processus d'embauche au poste de directeur du Service de sécurité incendie au coût de 552\$ plus taxes par candidat;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2016 du service «*Sécurité incendie*».

Adoptée à l'unanimité

cc : École nationale des pompiers
Directeur intérimaire SSI
Trésorerie
Dossier

16.2 Rue Armand – Certificat de réception définitive des ouvrages et transfert à la municipalité

243-2016-08-09

Considérant les termes de l'article 8.1 de l'entente en vertu du Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux qui prévoit que «*La municipalité s'engage à prendre possession et à devenir propriétaire de la rue Armand dans les 30 jours de l'émission du certificat de l'ingénieur attestant que les travaux et l'ouvrage sont conformes aux engagements du promoteur envers la municipalité*» ;

Considérant l'émission du certificat de l'ingénieur attestant que les travaux ont été achevés conformément aux clauses administratives du document d'appel d'offres et aux conditions générales du marché;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2016



No de résolution
ou annotation

IL EST RÉSOLU que le maire et la directrice générale par intérim ou leurs remplaçants soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité le contrat et tous les documents nécessaires pour mener le dossier à terme.

Adoptée à l'unanimité

cc : Avizo Experts-Conseil
9243-5619 Québec inc.
Urbanisme et réseaux
Dossier

17. Parole aux conseillers

Aucun commentaire n'est émis par les élus.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande quand aura lieu la deuxième phase du nettoyage de la rivière Coaticook et si la date retenue sera publicisée sur le site de la Municipalité. De plus, il suggère que la Municipalité souligne le travail réalisé par ces bénévoles dans le journal l'Écho.

Une citoyenne demande quel est le budget lié au plan de développement.

Un citoyen souhaite savoir ce qu'est un poste de commandement de type valise.

Une citoyenne questionne à savoir si la procédure de sélection de la nouvelle direction est terminée et quand aura lieu l'entrée en fonction.

Un citoyen souligne qu'il est surpris qu'il n'y ait pas eu de résolution en lien avec les élections.

Un citoyen questionne à quoi sert la quote-part de la MRC et combien nous souhaitons économiser par cette démarche.

Un citoyen s'interroge sur les références toponymiques utilisées à Compton.

19. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 20h31, clôture de la séance.

Bernard Vanasse
Maire

Nancy Marcoux
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.